

BTSA Aquaculture

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Le BTSA prépare à la responsabilité d'une exploitation aquacole et permet d'exercer des fonctions de niveau technicien et technicien supérieur au sein d'entreprises de production, transformation et commercialisation des secteurs de l'aquaculture.



LYCÉE
DE LA
MER

PAUL BOUSQUET

112 rue des Cormorans - BP 476 - 34207 Sète cedex

04 67 51 63 63 — lm-sete@mer.gouv.fr — www.lyceedelamer.fr



DÉBOUCHÉS



Le BTSA Aquaculture permet l'obtention d'une **CONCESSION SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME** et par conséquent **L'INSTALLATION COMME EXPLOITANT**.

Le BTSA conduit également à des emplois salariés de :



RESPONSABLE D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION



CONTREMAÎTRE ou **DE RESPONSABLE DE LA LOGISTIQUE DANS LES ENTREPRISES D'AQUACULTURE TRADITIONNELLE** (ostréiculture ou mytiliculture) ou **NOUVELLE** (aquaculture de poissons marins, d'algues marines et autres espèces)



RESPONSABLE TECHNIQUE ET COMMERCIAL AU SEIN D'ENTREPRISES



PRODUCTION-EXPÉDITION ou de **NÉGOCE**

Pour toute question relative à la reprise ou à l'installation **en conchyliculture**, renseignez-vous auprès de l'**UNITÉ INSTALLATION ET TRANSMISSION** du CRCM



UITR

Unité Installation
et TRansmission



04 67 43 90 53



uitr.crcm@gmail.com



NIVEAU REQUIS

Bacs généraux, technologiques, professionnels ou équivalents.



DURÉE DE LA FORMATION

2 ans en alternance :

- 40% centre de formation (1400 h)
- 60% entreprise.

Pendant l'année scolaire, au rythme de 15j. au lycée et 15j. dans l'entreprise d'accueil.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription sur la plateforme Parcoursup ou au Lycée Paul Bousquet.



MODALITÉS DE FORMATION

Pour l'apprenti :

Formation gratuite et rémunérée. Statut de salarié.

	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	43% SMIC	53% SMIC	100% SMIC
2 ^{ème} année	51% SMIC	61% SMIC	100% SMIC

Pour l'employeur :

Des exonérations de charges et aide unique pour l'employeur versée par l'État

→ 4125 € maximum pour la 1^{ère} année,

→ 2000€ maximum pour la 2^{ème} année

→ 1200 € maximum pour la 3^{ème} année.

Vous pourrez bénéficier de cette aide à compter de la date de dépôt du contrat d'apprentissage auprès de votre opérateur de compétences et de sa transmission aux services de L'État. Possible aide par le conseil régional (voir site internet de votre conseil régional).

MATIÈRES ENSEIGNÉES

Enseignements techniques et pratiques

- o M11 Accompagnement du projet personnel et professionnel
- o M51 Les écosystèmes aquatiques naturels
- o M52 Les espèces élevées en aquaculture
- o M53 Production aquacole basée sur une alimentation exogène
- o M54 Production aquacole basée sur l'exploitation du niveau naturel
- o M55 Equipements aquacoles
- o M56 Gestion d'entreprise et prise de décision
- o M57 Filières et marchés
- o M71 Module d'initiative locale (MIL)
→ Approche de la plongée hyperbare en milieu aquacole

Enseignements généraux

- o M21 Organisation économique, social et juridique
- o M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- o M23 Langue vivante : anglais
- o M31 Éducation Physique et Sportive
- o M41 Statistiques
- o M42 Technologies de l'informatique et du multimédia

MÉTHODES MOBILISÉES

- Cours (présentiel) / Travaux dirigés / Travaux pratiques.
- Intervenants en activité dans la filière.
- Salle équipée d'ordinateurs + logiciel professionnel Novafish.
- Mise en situation professionnelle dans notre ferme aquacole et ostréicole.
- Voyages d'études nationaux et internationaux / visites d'entreprises des différents domaines professionnels.
- Plongée (capacité hyperbarie classe 0)

VOUS SEREZ CAPABLE DE

- Créer et gérer une entreprise aquacole.
- Analyser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.
- Caractériser les potentialités de production aquacole sur un territoire.
- Conduire un processus d'élevage.
- Gérer les équipements aquacoles.
- Participer au pilotage de l'entreprise.
- Mobiliser les acquis pour faire face à une situation professionnelle.